



RAPPORT ANNUEL du PRESIDENT sur le PRIX et la QUALITÉ du SERVICE PUBLIC de l'EAU POTABLE



Année 2010

SIEP de Jurançon

33 Avenue de Bagnell
64110 JURANÇON

Tél. 05 59 06 45 97 – Fax : 05 59 06 03 40

www.siep-jurancon.fr

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est établi conformément au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers* ».

... à destination des usagers :

Le rapport annuel se veut être un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable (art. L.1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, le rapport annuel a été examiné le 10 juin 2011 par la *Commission Administration Générale et Contrôle de la Délégation de Service Public*, ainsi que par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*, constituées par délibération en date du 14 mai 2008. Les relevés de décision correspondants sont intégrés en annexe du présent Rapport Annuel du Président.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2011.

En outre, le conseil municipal de chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2011.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport annuel. Le rapport du délégataire intègre par ailleurs d'autres indicateurs jugés utiles ou rendus obligatoires par le contrat de délégation de service public du SIEP de JURANCON.

Le rapport Annuel est mis en ligne sur le site internet du SIEP de Jurançon : www.siep-jurancon.fr



SOMMAIRE :

Partie 1 : Rapport Annuel du Président :

- Les faits marquants de l'année 2010
- Principales données technico-économiques du Syndicat ;
- Annexes :

Partie 2 : Rapport annuel du délégué relatif au service de l'eau sur l'année 2010 et ses Annexes.



Partie 1 : Rapport Annuel du Président

- Les faits marquants de l'année 2010 ;
- Principales données technico-économiques du Syndicat ;
- Annexes :
 - Note relative aux principales évolutions contractuelles intégrées à l'Avenant n°2 du contrat de Délégation de Service Public ;
 - Relevé de décisions de la réunion de la *Commission Administration Générale et Contrôle de la Délégation de Service Public* du 10 juin 2011 ;
 - Relevé de décisions de la réunion de la *Commission Consultative des Services Publics Locaux* du 10 juin 2011 ;
 - Compte Administratif 2010 ;
 - Etat de la dette au 31/12/2010.

Faits marquants de l'année 2010 :

1. Un nouveau site internet pour les 75 ans du SIEP de Jurançon :

Fort de ses **soixante quinze années d'existence**, le Syndicat a souhaité se mettre à la page avec la **création d'un site internet** spécialement dédié à l'usager du service public d'eau potable. Disponible à l'adresse suivante : www.siep-jurancon.fr, le nouveau site internet se veut accessible, pédagogique et utile au plus grand nombre. Les abonnés y trouveront des rubriques pour mieux comprendre d'où vient l'eau, quelle est sa qualité, combien elle coûte, comment faire des économies... L'histoire des 75 ans du Syndicat, son mode actuel de fonctionnement, ses délégués y sont décrits ou reportés. Des documents tels que le bulletin d'information ou la **Lettre d'inf'EAU** du Syndicat, ou encore la synthèse sur la qualité de l'eau potable distribuée par le SIEP sont également en libre téléchargement.



2. Le contrôle des comptes du délégataire :

Conformément à la décision prise lors du Comité syndical du 09/02/2010, une procédure de contrôle interne des comptes de la Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable a été effectuée. L'analyse technico-financière s'est intéressée à la période 2006-2009, mais a concerné essentiellement les Comptes Annuels de Résultats d'Exploitation des **exercices 2008 et 2009** de la DSP. Elle a permis d'apprécier la réalité comptable, et de vérifier « sur place et sur pièce » les principes ainsi que les méthodes d'élaboration retenus. Elle s'inscrivait dans la procédure de révision quinquennale initiée par ailleurs par le SIEP, conformément au contrat de DSP.

A l'issue du contrôle des comptes, le Syndicat a émis une vingtaine de recommandations qui a été présentée aux délégués syndicaux le 30/10/2010. Une dizaine de recommandations a d'ailleurs été intégrée à l'avenant n°2 issu de la procédure de révision quinquennale.

3. La procédure de révision quinquennale :

Le contrat de Délégation de Service Public, en vigueur depuis 2006 jusqu'en 2020, donne la possibilité tous les cinq ans de revoir un certain nombre de ses clauses contractuelles notamment tarifaires. Le SIEP s'est saisi de cette opportunité pour faire une mise à plat, actualiser ou renégocier une cinquantaine de clauses **au profit des usagers domestiques et d'un meilleur suivi** de la DSP. Les nouvelles clauses créées ont été intégrées contractuellement par le biais d'un Avenant n°2 acté par le Comité Syndical du 21/12/2010, après validation préalable par la Commission de Contrôle de la délégation et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La principale modification concerne l'application d'une **tarification minorée** pour les plus faibles consommations d'eau. Ainsi, pour une tranche de consommation allant de **0 à 60 mètres-cubes**, le **prix « délégataire » du mètre-cube d'eau potable** consommé à partir de janvier 2011, **passé à 0,2474 €uros Hors Taxes** (ou à 0,2610 € TTC) **au lieu de 0,4058 €uros Hors Taxes** (ou 0,4281 € TTC). Ce tarif **baisse d'environ -40% au profit de l'utilisateur domestique**. A noter que ce nouveau prix sera répercuté sur la prochaine facturation de juillet 2011, facturation correspondant aux consommations du premier semestre de l'année 2011. Cette nouvelle disposition tarifaire correspond à la définition de solidarité propre à un Syndicat tel que le SIEP de la Région de Jurançon.

Tableau relatif à la modification de la « part variable » (ou prix au mètre-cube) du délégataire hors TVA :

Catégories d'utilisateurs :	Tranches de consommations :	Parts « délégataire » initiales en € HT/m ³ : (AVANT, fin 2010)	Nouvelles parts « délégataire » en € HT/m ³ : (APRES, au 01/01/2011)
Utilisateur « Domestique » :	0 à 60 m ³	0,4058	0,2474 (-39%)
	61 à 10 000 m ³	0,4058	0,4170 (+3%)
Utilisateur « Industriel » :	supérieure à 10 000 m ³	0,3742 à 0,2278¹	0,2440 (tranche unique)

Les autres nouvelles dispositions contractuelles concernent pour l'essentiel :

- Des formules de variation permettant de **limiter l'inflation des prix « délégataire »** du mètre-cube (part fixe ou abonnement, et part consommation) et du bordereau des prix des travaux de branchement ;
- La suppression, auprès des **abonnés en situation de pauvreté-précarité**, de toutes dispositions visant la fermeture du branchement, la majoration de la facturation ou l'application de pénalités en cas de non paiement de la facture d'eau ;
- Un **délai de paiement rallongé à 15 jours** pour tous les utilisateurs ;
- Une information préalable sur les **voies et les délais de recours** qui sont à la disposition de tous les abonnés dans le cadre des réclamations ou des litiges relatifs à la facture d'eau ;
- La confirmation du droit à solliciter un **dégrèvement exceptionnel** en cas de fuite après compteur ;
- La suppression de toute obligation d'équiper le compteur d'eau d'un dispositif de télérelevé à la charge de l'abonné...

Le détail des clauses contractuelles modifiées suite à la procédure de révision quinquennale figure en annexe.

4. La poursuite de l'effort d'investissement dans le renouvellement du réseau d'eau potable :

L'année 2010 s'est conclue par un cumul de travaux d'investissement de **2,1 Millions d'€uros TTC**, ce qui a permis de **renouveler près de 8,9 Km de canalisations** de distribution sur les 850 km que compte le Syndicat, et d'atteindre un **taux de renouvellement de 1 %**. Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau représente **plus de 95% du linéaire total des conduites posées** en 2010.

La **moyenne du renouvellement** des réseaux du Syndicat **de ces 5 dernières années (2006-2010) est légèrement supérieure à 1 %**, et reste au-dessus de la moyenne nationale qui est de 0,6 % :

Années :	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne sur 5 ans :
TOTAL GENERAL RENOUVELEMENT (ml) :	11 145	9 919	6 521	9 390	8 875	9 170
TAUX de RENOUVELEMENT (%) :	1.31%	1.17%	0.77%	1.10%	1.04%	1.08%
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :	2 437	1 860	1 621	1 610	435	1 593
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	13 582	11 779	8 142	11 000	9 310	10 763

¹ : tarifs dégressifs en fonction des tranches de consommation.

5. La poursuite de la protection du champ captant :

La protection de la ressource en eau souterraine exploitée est une politique menée de longue date par le Syndicat. Une politique qui se concrétise en 2010 par **l'acquisition de 2,9 hectares de saligues des périmètres de protection situés entre le puits « P14 » et le puits « P17 », sur les communes de MEILLON et de RONTIGNON**. Les acquisitions parcellaires des dernières décennies ont permis au SIEP de maîtriser le foncier agricole par la mise en place de prairies de fauche permanentes, et de bénéficier d'une eau souterraine très peu contaminée par les pollutions diffuses d'origine agricole. Le taux moyen de nitrates par exemple, qui est d'environ 6 mg/L, est très nettement inférieur à la norme des 50 mg/L et largement inférieur à la moyenne habituellement constatée sur d'autres Syndicats voisins qui exploitent cette même nappe alluviale.

Il convient de rappeler que le SIEP de Jurançon est par ailleurs partie prenante de la démarche collective du **Plan d'Action Territorial « Gave de Pau »** qui vise à réduire les pollutions diffuses telles que nitrates et pesticides. Des actions spécifiques sont ainsi menées depuis l'été 2008 tant auprès des agriculteurs qu'auprès des collectivités et des particuliers (autres consommateurs de produits phytosanitaires). Pour en savoir plus sur cette démarche un site internet dédié est à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://pat-gavedepau.fr>

Afin de sécuriser ses capacités de production d'eau potable, le SIEP a initié en fin d'année 2010 la **réalisation d'un forage d'exploitation** sur la commune de Mazères-Lezons, à proximité immédiate du champ captant existant. Le futur forage, dont la réalisation sera effective dans le courant du 1^{er} semestre 2011, permettra au Syndicat d'anticiper sur l'augmentation, en période de pointe, des besoins en eau potable de son territoire.

Principales données technico-économiques du Syndicat :

1. Principaux éléments financiers :

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2010 s'élève à **8 437 580 €uros** (+420 000 € par rapport à 2009), ce qui peut paraître conséquent, mais qui est finalement relativement limité pour ce type de collectivité exclusivement compétente en eau potable et au regard du lourd patrimoine dont elle a la charge. La **durée d'extinction de la dette est ainsi de 7 ans**. Bien qu'acceptable, cette durée devra être stabilisée dans les années à venir. Ramené à l'abonné, l'encours de la dette représente 300 €uros / abonné. L'**annuité cumulée des emprunts** du Syndicat s'élève à **624 000 €** (+30 000 € par rapport à 2009), dont 41% est constitué du capital et 59% des intérêts de la dette. Là encore l'annuité de la dette est relativement limitée puisqu'elle ne représente que **22 €uros par abonné**.

A noter que la **moyenne pondérée des taux d'emprunts** ramenée à la dette en capital au 31/12/2010 **diminue pour atteindre 4,42 %**, ce qui représente un excellent taux compte tenu des durées d'amortissement en vigueur dans le domaine de l'eau potable. La **durée moyenne pondérée initiale des emprunts du SIEP est en effet de 29 ans**. Cette durée est toutefois nettement inférieure à la durée d'amortissement budgétaire fixée à 50 ans pour les 850 Km de canalisations du SIEP. Un tableau récapitulatif de l'état de la dette figure en annexe.

L'engagement des dépenses sur l'exercice 2010 représente un montant cumulé de plus de 3 000 000 € HT, dont la part la plus importante concerne les travaux d'investissement. **Les charges d'exploitation du SIEP** sont particulièrement faibles (hors remboursement des intérêts de la dette) et **représentent 5 % des dépenses cumulées**.

Toujours sur l'exercice 2010, les recettes du Syndicat sont constituées :

- à **66% de la surtaxe** appliquée au mètres-cubes consommés par les abonnés ;
- à **29% des emprunts** contractés sur l'année ;
- à **5 % des subventions**, et d'autres participations communales liées aux travaux d'extension des réseaux ou de protection incendie (pose et réhabilitation de poteaux ou bouches incendie).

Le Compte Administratif 2010 qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation est joint en annexe.

2. Evolution du prix de l'eau :

Il convient de préciser en préambule que lorsque l'on compare la facture d'eau entre les communes membres du Syndicat, il apparaît une disparité selon que les communes sont dotées ou non d'un service d'assainissement et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement collectif. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est unique et homogène sur l'ensemble du périmètre des 22 communes desservies par le SIEP de Jurançon.**

L'évolution 2009/2010 du prix au mètre-cube (m³), relatif à la production et à la distribution de l'eau potable appliqué aux abonnés domestiques du Syndicat, peut être synthétisée comme suit :

Prix EAU POTABLE en Euros TTC / m ³ ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	Rappel 2009 ⁽¹⁾	Evolution 2009/2010 ⁽¹⁾
Part fixe ou abonnement (SOBEP/LEF)	24,19 ⁽²⁾ €	23,81 ⁽²⁾ €	Augmentation de : + 1,6 %
Part consommation (SOBEP/LEF)	0,4281 €	0,4110 ⁽³⁾ €	Augmentation de : + 4,2 %
Part consommation (SIEP de Jurançon)	0,4220 €	0,4115 €	Augmentation de : + 2,5 %
La redevance de l'Agence de l'Eau (préservation ressources)	0,0686 €	0,0455 €	Augmentation de : + 50,7 %
TOTAL par m3 :	1,12 € TTC	1,07 € TTC	+ 5,1 %
TOTAL par an : (à raison de <u>120 m3/an</u> /abonné)	134,43 € TTC	127,97 € TTC	+ 5,1 %

(1) : les prix mentionnés sont ceux pratiqués au 1^{er} juillet de chaque année (sauf pour la part fixe).

(2) : somme des 2 parts fixes appliquées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(3) : hors régularisation « 1^{er} semestre », appliquée *a posteriori* sur les consommations du 2nd semestre 2009.

En 2010, pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable atteint 1,06 € HT par mètre-cube ou **1,12 € TTC par mètre-cube**. Soit une augmentation d'environ **+5 % de la facture d'eau pour un ménage** entre la facturation de juillet 2009 et celle de juillet 2010.

Il convient de noter que la plus forte augmentation provient de la redevance « *préservation des ressources* » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (+50% entre 2009 et 2010).

Pour rappel, le SIEP de Jurançon c'est...

- Un syndicat d'eau potable **créé en 1935**, regroupant **22 communes**, dont 5 desservies partiellement, sur le Sud et le pourtour de l'agglomération paloise ;
- **Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend** en tout ou partie **sur le périmètre de 7 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- **67 000 habitants permanents** ;
- **Plus de 27 800 abonnés** pour **6 700 000 mètres-cube (m³)** d'eau potable produits en 2010 ;
- **Un service public de production et de distribution d'eau potable**, délégué à la société SOBEP devenu Lyonnaise des Eaux au 01/01/2010, au travers d'un contrat de Délégation de Service Public sur 2006-2020, révisé en 2010 ;
- Un **champ captant** sur la plaine alluviale du gave de Pau **composé de 8 puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles du gave de Pau ;
- **847 Km de canalisations** (hors branchements), **25 ouvrages de stockage** d'une capacité allant de 50 m³ à 3000 m³, et 8 stations de surpression ou de reprise.

Pour en savoir plus : www.siep-jurancon.fr



Annexes au Rapport Annuel du Président :

- **Annexe 1** : Note relative aux principales évolutions contractuelles intégrées à l'Avenant n°2 suite à la procédure de révision quinquennale ;
- **Annexe 2** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Administration Générale et Contrôle de la Délégation de Service Public du 10 juin 2011 ;
- **Annexe 3** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin 2011 ;
- **Annexe 4** : Compte Administratif 2010 ;
- **Annexe 5** : Etat de la dette au 31/12/2010.

ANNEXE 1 au Rapport Annuel du Président 2010 :



AVENANT N° 2 au Contrat de Délégation de Service Public de l'Eau Potable 2006-2020 :

Note sur les principales évolutions contractuelles intégrées à l'Avenant n°2

Article 7.2 : **suppression de l'article** qui prévoit la prise en charge de déplacements de canalisations par le fermier.

Articles 12.5 et 15 : précisions sur les délais de remise des informations relatives respectivement à la **mise à jour de l'inventaire**, et aux **imputations horaires du personnel** affecté à la gestion du service.

Article 18.1 : **mise à jour des ouvrages de production** du champ captant (simplification de la rédaction de l'article).

Article 18.3.2 : fréquence minimale **bi-hebdomadaire** de visite des ouvrages et périmètres du champ captant.

Article 19 : **mise à jour des conventions** de vente d'eau en gros.

Article 21.2 : **augmentation de l'objectif de rendement à respecter : 0,74 à partir de 2015** (au lieu de 0,72 actuellement).

Article 23 bis 1 à 5 : nouveaux articles relatifs au **contrôle des installations privatives** (puits, forages et ouvrages de récupération d'eaux de pluie).

Article 24 : **modification et mise à jour du Règlement du Service :**

- ajouts d'un numéro de tél. non surtaxé ainsi que des permanences d'accueil physique destinés aux usagers sur la facture d'eau (article 2),
- révision des tarifs de base (issue de l'ancienne actualisation tarifaire) et application de la nouvelle formule de variation du « K2 », moins inflationniste (articles 6, 13, 15, 19, 21 et 22),
- clauses technico-financières de contrôle des puits, forages et installations privatives de récupération d'eaux de pluie (article L2224-12 du CGCT),
- suppression, à l'article 9, de la possibilité d'exiger à l'abonné le paiement de la prime fixe pendant la période d'interruption lorsque celle-ci est inférieure à un an,
- augmentation du délai de paiement à 15 jours au lieu de 12 jours (article 21),
- suppression de l'application du risque de fermeture du branchement, de la majoration de la facture, et des frais de relance aux abonnés en situation de précarité (article 21),
- ajout, dans l'article 21, des possibilités de réclamation et/ou de médiation ainsi que des délais et des voies de recours à disposition de l'abonné pour contester les factures d'eau (cf. nouvelle réglementation).
Suppression du fait que l'abonné ne soit « *jamais fondé à solliciter une réduction de consommation en raison de fuites* »,
- ajout, dans l'article 21, de la possibilité offerte à l'abonné de solliciter un dégrèvement exceptionnel pour fuites avant compteur,
- précision sur le fait que tout clapet anti-retour, sur les compteurs individuels, non posé par le service des eaux est sous la responsabilité du privé (annexe 3, point 2 du règlement),
- suppression de toute obligation d'équiper le compteur d'un système de télérelève à la charge de l'abonné (annexe 3, point 3 du règlement).

Article 26.3 : **ajout d'informations à transmettre** annuellement par le fermier **concernant le parc compteurs**.

Article 27.3.1 : **ajout des obligations de suivi analytique de la ressource en eau brute** (pesticides, hydrocarbures) et **des autres sondes de mesures** installées dans les puits du champ captant.

Article 28 : **ajout des plages horaires d'accueil physique des abonnés**, au recto de la facture d'eau et au Règlement du Service, et de l'obligation de **diffuser une lettre d'information du SIEP** via la facture sans contrepartie.

Article 30 : ajout de l'obligation de transmettre annuellement un état des remises accordées aux **abonnés en situation de pauvreté-précarité**.

Article 35 : compléments au tableau initial de répartition des travaux d'entretien ou de renouvellement :

NATURE DES TRAVAUX	EXECUTES PAR	AUX FRAIS DE
OUVRAGES DE CAPTAGE		
- Entretien et renouvellement des sondes de mesure des puits	Fermier	Fermier
GENIE CIVIL ET BATIMENTS		
Béton et maçonnerie		
- Suppression des tags	Fermier	Fermier
- Reprises localisées de peinture extérieure (< 10 m ² et à moins de 3 m de hauteur)	Fermier	Fermier
- Traitement localisé des fissures (extérieur et intérieur des ouvrages)	Fermier	Fermier
Huisseries et serrureries		
- Renouvellement à compter de leur 1 ^{er} remplacement ou de leur remise en état (*)	Fermier	Fermier
Tuyauterie de réservoir, vannes et stabilisateurs		
- Renouvellement des colonnes d'alimentation ou de refoulement et d'autres tuyauteries < 3ml (*).	Fermier	Fermier
- Renouvellement des colonnes d'alimentation et de refoulement > 3 ml (*).	Collectivité	Collectivité
- Renouvellement des vannes et des stabilisateurs	Fermier	Fermier
MATERIEL DE TRAITEMENT, DE POMPAGE ET DE MESURE		
Installations électriques		
- Renouvellement des installations	Fermier	Fermier
- Mise en conformité des installations hors évolution réglementaire	Fermier	Fermier

(*) : il est proposé que le SIEP participe à hauteur de 50% du montant des opérations de 1^{er} remplacement ou de remise en état des tuyauteries, huisseries et serrureries des réservoirs et autres stations de reprise ou de surpression. La prise en compte de la répartition du renouvellement des tuyauteries et des huisseries-serrureries entre le fermier-déléguataire et la collectivité, telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessus, s'entend après remise à neuf de ces équipements.

Article 36.2.2 : réactualisation et renforcement du « plan de renouvellement patrimonial » ou plan prévisionnel de renouvellement (cf. tableaux annexés au projet d'avenant) : diminution de la part affectée au renouvellement des branchements de -20 000 €/an au profit du renouvellement des équipements hydrauliques des puits, réservoirs et stations de reprise ou de surpression. Le montant moyen annuel affecté aux opérations de renouvellement par le fermier est **augmenté de 131 100 €/an (réactualisé au 01/01/2011) à 137 016 €/an, soit de +4,5% environ**. Le suivi de la bonne exécution des travaux de renouvellement est amélioré et contractuellement mieux encadré.

Article 38.2.2.1 : la dégressivité tarifaire initiale de la part variable du fermier doit être supprimée au profit de la **création de 2 catégories d'usagers et d'une tarification progressive au sein de la catégorie « domestique »** (cf. détails en Annexe 1) :

Catégories d'usager	Tranches de consommation	Parts variables initiales (€ HT) :	Nouvelles parts variables (€ HT) :
Domestique	0 à 60 m ³	0.4011	0.2474 (-38%)
	61 à 10 000 m ³	0.4011	0.4170 (+4%)
Industriel	supérieur à 10 000 m ³	0.3699 à 0.2253 ²	0.2440

² : 0.3699 € HT de 10 001 à 24 000 m³ ; 0.3229 € HT de 24 001 à 48 000 m³ ; 0.2253 € HT > 48 001 m³ pour les conso. du 1^{er} semestre 2010.

Article 38.3 : mise à jour relative aux **redevances de l'Agence de l'Eau** et d'autres organismes publics.

Article 39.1 : **délai de paiement** des factures d'eau porté à **15 jours** (au lieu de 12 jours, cf. Règlement de Service).

Article 40.2 : modification de la formule de variation du « K1 » relative aux parts fixes et variables du fermier permettant de **limiter l'inflation** d'une part (+8,22% au lieu de +9,44% sur 2006-2010), et permettant de se référer aux **pondérations réelles** issues de la moyenne des charges sur 2007-2009. La nouvelle formule devient (cf. détails en Annexe 2) :

$$K1_n = 0,20 + 0,35 \times \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,08 \times \frac{351001_n}{351001_0} + 0,28 \times \frac{FD_n}{FD_0} + 0,09 \times \frac{TP10a_n}{TP10a_0}$$

La valeur de base de l'indice « 0 » est celle connue au 1^{er} janvier 2011 (au lieu du 1^{er} juillet 2004) ; mais la formule du K1 s'applique aux tarifs de base révisés sur la période du 01/07/2004 au 31/12/2010.

Article 41.3, alinéa b) : modification de la formule de variation du « K2 » relative aux divers travaux et prestations facturés par le fermier, afin de **limiter nettement l'inflation** d'une part (+7,43% au lieu de +14,62% sur 2006-2010), et permettant de se référer à une **pondération plus en accord avec la réalité des charges** (prise en compte des frais divers et administratifs). La nouvelle formule devient (cf. détails en Annexe 3) :

$$K2_n = 0,20 + 0,40 \times \frac{FD_n}{FD_0} + 0,40 \times \frac{TP10a_n}{TP10a_0},$$

La valeur de base de l'indice « 0 » est celle connue au 1^{er} janvier 2011 (au lieu du 1^{er} juillet 2004) ; mais la formule du K2 s'applique également aux tarifs de base révisés sur la période du 01/07/2004 au 31/12/2010.

Articles 41.2 et 41.3 : ajout des **nouveaux tarifs** relatifs notamment au contrôle des installations privatives (puits, forages, ...).

Article 44.3 : amélioration des conditions de **versement de la surtaxe** : 6 versements par an au lieu de 4 et avancement des dates butoirs (cf. Annexe 4).

Article 45 : mise à jour des organismes publics concernés par la facture d'eau.

Article 46 : relèvement du plafond de la rémunération supplémentaire (de 1,1 € à 1,7 €/facture émise au cours de chaque exercice) que le fermier peut appliquer au titre de **la prestation de facturation et de recouvrement** de la redevance d'assainissement.

Article 49.2 : raccourcissement des **délais de versement au SIEP de la TVA transférée** (1 mois au lieu de 2 mois).

Articles 51, 52, 53 et 54 : **compléments d'informations** à apporter annuellement aux parties techniques et financières du **Rapport Annuel du Délégué** (RAD), obligation de produire un **Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) pour chaque année** contractuelle, ainsi que diverses mises à jour.

Article 56.2.1 : **ajout de deux nouvelles pénalités** en cas de non production d'informations demandées par le SIEP.

Article 56.2.2, f) : **compléments à la liste des documents à remettre** sous peine d'application de pénalités.

Annexes 1 à 4 ci-après.

Annexe 1 à la note sur l'Avenant n°2 :

**Simulation tarifaire : 2 catégories d'usagers (<60 m3 / 60-10000 m3 / >10000m3)
Nouveaux tarifs parts variables pour une rémunération stable du délégataire**

Spectre des consommations de 2007 à 2009

Tranche de consommation			2007	2008	2009
1	à	60	196 589 m3	231 831 m3	258 369 m3
61	à	120	705 497 m3	778 606 m3	848 959 m3
120	à	1 000	1 604 849 m3	1 507 638 m3	1 509 741 m3
1 001	à	5 000	669 099 m3	663 315 m3	674 781 m3
5 001	à	10 000	180 716 m3	171 962 m3	166 285 m3
10 001	à	24 000	173 631 m3	138 271 m3	132 756 m3
24 001	à	48 000	53 649 m3	57 757 m3	85 058 m3
> à 48 001 m3			685 441 m3	655 743 m3	655 743 m3
TOTAL			4 269 471 m3	4 205 123 m3	4 331 692 m3

Volumes facturés de 0 à 60 m3 :		
2007	2008	2009
196 589 m3	231 831 m3	258 369 m3
Volumes facturés de 60 à 10 000 m3 :		
2007	2008	2009
3 160 161 m3	3 121 521 m3	3 199 766 m3
Volumes facturés au-delà de 10 000 m3 :		
2007	2008	2009
912 721 m3	851 771 m3	873 557 m3
TOTAL des volumes facturés :		
2007	2008	2009
4 269 471 m3	4 205 123 m3	4 331 692 m3

Spectre des recettes actuelles sur volumes 2009

Tranche de consommation			Application sur volumes 2009 des tarifs...		
			de base (avenant 1)	Conso 2nd sem. 2009	Conso 1er sem. 2010
1	à	60	0.3519 €	0.3947 €	0.4011 €
61	à	120	0.3519 €	0.3947 €	0.4011 €
120	à	1 000	0.3519 €	0.3947 €	0.4011 €
1 001	à	5 000	0.3519 €	0.3947 €	0.4011 €
5 001	à	10 000	0.3519 €	0.3947 €	0.4011 €
10 001	à	24 000	0.3245 €	0.3640 €	0.3699 €
24 001	à	48 000	0.2833 €	0.3178 €	0.3229 €
> à 48 001 m3			0.1976 €	0.2216 €	0.2253 €

Recettes générées de 0 à 60 m3 :		
Tarifs de base	2nd Sem 2009	1er Sem 2010
90 920 €	101 978 €	103 632 €
Recettes générées de 60 à 10 000 m3 :		
Tarifs de base	2nd Sem 2009	1er Sem 2010
1 125 998 €	1 262 948 €	1 283 426 €
Recettes générées au-delà de 10 000 m3 :		
Tarifs de base	2nd Sem 2009	1er Sem 2010
196 751 €	220 667 €	224 311 €
TOTAL des recettes générées :		
Tarifs de base	2nd Sem 2009	1er Sem 2010
1 413 669 €	1 585 593 €	1 611 369 €

Spectre des recettes SIMULEES sur volumes 2009

Tranche de consommation			Application sur volumes 2009 des tarifs...		
			de base (avenant 1)	Conso 1er sem. 2010	Simulation 2011
1	à	60	0.3519 €	0.4011 €	0.2474 €
61	à	120	0.3519 €	0.4011 €	0.4170 €
120	à	1 000	0.3519 €	0.4011 €	0.4170 €
1 001	à	5 000	0.3519 €	0.4011 €	0.4170 €
5 001	à	10 000	0.3519 €	0.4011 €	0.4170 €
10 001	à	24 000	0.3245 €	0.3699 €	0.2440 €
24 001	à	48 000	0.2833 €	0.3229 €	0.2440 €
> à 48 001 m3			0.1976 €	0.2253 €	0.2440 €

% var.
-38.3196
3.9641
3.9641
3.9641
-34.0362
-24.4348
8.3000

Recettes générées de 0 à 60 m3 :		
Tarifs de base	1er sem 2010	Simulation 2011
90 920 €	103 632 €	63 920 €
Recettes générées de 60 à 10 000 m3 :		
Tarifs de base	1er sem 2010	Simulation 2011
1 125 998 €	1 283 426 €	1 334 302 €
Recettes générées au-delà de 10 000 m3 :		
Tarifs de base	1er sem 2010	Simulation 2011
196 751 €	224 311 €	213 148 €
TOTAL des recettes générées :		
Tarifs de base	1er sem 2010	Simulation 2011
1 413 669 €	1 611 369 €	1 611 371 €

Conclusion 2 catégories d'usagers (< 60 m3 / 60-10 000 m3 / > 10 000 m3) :			
	Tarif base (av. n°1) :	Tarifs revus :	Tarifs 1er sem 2010 :
Tranche 0 à 60 m3 :	0.3519 €	0.2171 €	0.2474 €
Tranche de 60 à 10 000 m3 :		0.3658 €	0.4170 €
Tranche > 10 000 m3 :	0.3245 €	0.2141 €	0.2440 €
	0.2833 €		
	0.1976 €		

	Tarifs 1 ^{er} sem 201	Simulation :	Différence :
Conso. 60 m3 :	73.45	64.23	-12.56%
Conso. 120 m3 :	124.10	115.84	-6.66%
Conso. Novotel (5500 m3) :	4792.69	4869.56	1.60%
Conso Chaumes 570000 m3 :	387 308.43 €	393 562.45 €	1.61%

Annexe 2 à la note sur l'Avenant n°2 :



Formule de variation K1
Contrat DSP du SIEP de Jurançon :

Nouvelle formule de variation :

$$K = \frac{0.15}{0.20} + \frac{0.47}{0.35} * \frac{ICHT-E_n}{87.69} + \frac{0.07}{0.08} * \frac{351002_n}{100.0} + \frac{0.22}{0.28} * \frac{FD_n}{102.10} + \frac{0.09}{0.09} * \frac{TP10A_n}{100.60}$$

Indices connus au 01/07/2010

	m_0 :		m_n :	
ICHT-E ₀ raccordé	87.692308	MTPB n° 5511 du 10/07/2009 (ancien ICHTTS1, coeff. de rac. de 1/1,43 = 0,6993) Indice coût horaire du travail salaire et charges salariales comprise	101.20	MTPB n° 5524 du 09/10/2009 valeur à juin 2009
351002 ₀ raccordé	100.00	MTPB n° 5499 du 17/04/2009 (ancien 40-10-10, coeff. rac. 1/1,033 = 0,9680542) Indice Electricité Moyenne Tension (tarif vert A)	116.90	MTPB n° 5536 du 01/01/2010 valeur à nov. 2009
FD ₀	102.1000	valeur mars 2004 (cf. indice initial PSDA connu en juin 2004, valeur à mars 2004) Indice frais divers de gestion d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics	109.90	MTPB n° 5536 du 01/01/2010 valeur à nov. 2009
TP10A ₀	100.60	MTPB n° 5248 du 25/06/2004 valeur au 01/03/2004 Indice prix travaux publics: canalis, égouts, assainissement et adduction eau	123.50	MTPB n° 5536 du 01/01/2010 valeur à sep. 2009

Coefficient actuel obtenu :

K = 1.121521
Au 01/01/2006 :
Kini: 1.027141

Evolution 2006/2010 :
K = 9.44%

IPC (00E) = 1.1969
Au 01/01/2006 :
IPC ini: 1.1294

Indice des Prix à la Conso.
Evolution 2006/2010 :
IPC : 6.75%

<i>Nouvelle répartition de charges (LEF) :</i>	
ICHT-E :	43% (salaires)
351002 :	10% (électricité)
FD ₀ :	35% (frais divers)
TP10A :	12% (travaux)

<i>Ancienne répartition :</i>	
ICHT-E :	55%
351002 :	8%
FSD1 :	26%
TP10A :	11%

Nouvelle répartition de charges basé sur la MOYENNE des charges 2007-2009.

K = 1.109310	K = 8.22%
<i>Nouveaux indices (MOY 2007-2009) et part constante de 0,2 au lieu de 0,15 :</i>	
Avec coeff. :	0.20 (non indexé),
(calcul LEF)	0.35 pour ICHTTS1 (43% des charges pour les salaires)
(calcul LEF)	0.08 pour "40-10-10" (électricité = 10% des charges)
(calcul LEF)	0.28 pour FD ₀ (frais divers 35% des charges)
(calcul LEF)	0.09 pour TP10A (12% des charges pour travaux)

Annexe 3 à la note sur l'Avenant n°2 :



Formule de variation K2
Contrat DSP du SIEP de Jurançon :

Formule actuelle de variation :

$$K_{2n} = 0.15 + 0.85 * \frac{TP_{10An}}{100.60}$$

Indices connus au 01/07/2010

m_0 : TP10A₀ 100.60 MTPB n° 5248 du 25/06/2004 valeur au 01/03/2004 123.50 m_n : MTPB n° 5536 du 01/01/2010 valeur à sep. 2009
 Indice prix travaux publics: canalis, égouts, assainissement et adduction eau

Coefficient actuel obtenu :

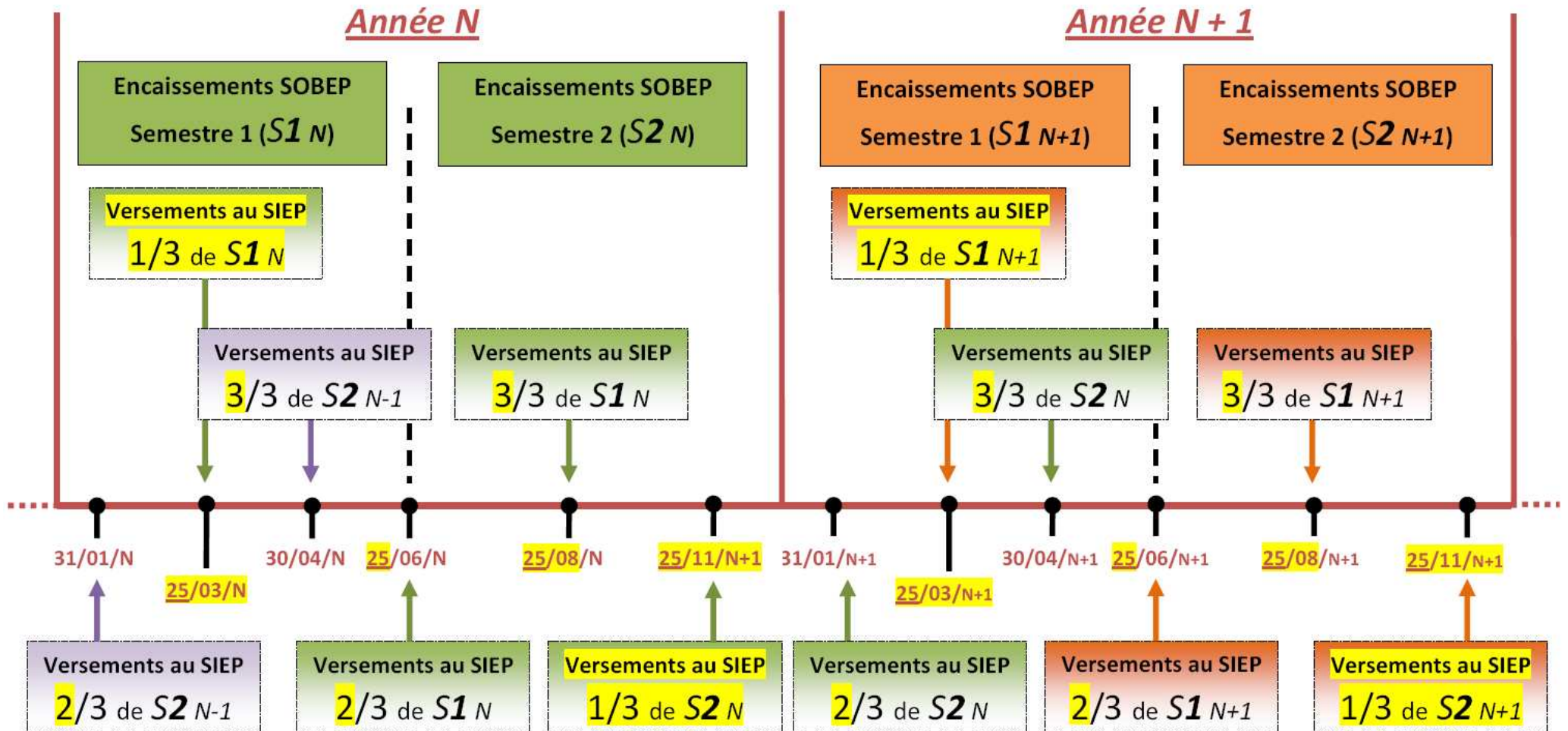
K = 1.193489	Evolution 2006/2010 :	IPC (00E) = 1.1969	Indice des Prix à la Conso.
Au 01/01/2006 :	K = 14.62%	Au 01/01/2006 :	Evolution 2006/2010 :
Kini : 1.047320		IPC ini : 1.1294	IPC : 6.75%
Ancienne répartition :			
TP10A : 85%			

Autre hypothèse de répartition de charges :		
TP10A :	40%	(travaux)
FD :	40%	(frais divers)

$$K_{2n} = 0.20 + 0.40 * \frac{TP_{10An}}{100.60} + 0.40 * \frac{FD_n}{102.10}$$

K = 1.121612		Evolution 2006/2010 :
		K = 7.43%
<i>Avec charges salariales à 40% + autre indice FD₀ à 40% et part constante à 0,20 :</i>		
Avec :	0.20 (non indexé),	
	0.40 pour TP10A	
	0.40 pour FD ₀ (frais divers de gestion)	

Annexe 4 à la note sur l'Avenant n°2 :



Annexe 2 au Rapport Annuel du Président 2010 :



Commission Administration Générale et Contrôle de la DSP

Réunion du vendredi 10 juin 2011 – Relevé de décisions

Analyse du Rapport Annuel du Délégué 2010

Présents : Monsieur James CHAMBAUD, président du SIEP ; Monsieur Louis GREST, président de la Commission et vice-président du SIEP ; Monsieur André CAUHAPE, vice-président du SIEP ; Monsieur Jean-Claude OURTHE, délégué de Narcastet ; Monsieur Allande ERREÇARRET, directeur du SIEP ; Monsieur Stéphane BENESSE, chef d'agence Lyonnaise-des-Eaux.

Excusés : Monsieur Jean-Yves LALANNE, maire et délégué de BILLERE ; Monsieur Jacques MAUHOURET, délégué d'ASSAT.

I. Analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) relatif à l'année 2010 :

Suite à la lecture du Rapport Annuel 2010, les observations et interrogations suivantes ont été listées par les membres présents de la Commission. Les réponses (R) apportées par le représentant du délégué sont intégrées dans le corps de la liste reprise ci-dessous :

- *L'essentiel de l'année*, renouvellement des compteurs (p. 7), en modifier la rédaction de la façon suivante : « Il reste à ce jour 1366 compteurs à renouveler pour être en conformité avec les exigences contractuelles qui fixent la limite d'âge d'un compteur d'abonné à 15 ans maximum. ». A noter que les chiffres sont contradictoires entre les 696 compteurs > 15 ans comptabilisés dans le tableau de la p. 31 et les 1366 compteurs cités en p. 33. ;
R : le chiffre à retenir est de 696 compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans, comme indiqué dans le tableau de la p.31.
- *Chiffres clés*, prix de l'eau (p. 9) : corriger l'unité des 217 028 k€ investis en renouvellement sur 2010 ;
R : observation prise en compte.
- *Indicateurs de performance* : dans la note introductive de la p. 10, préciser que le producteur de l'information numéroté (1) est = Collectivité (SIEP) ou Délégué (Lyonnaise). La DDASS a été remplacée par l'ARS en début d'année 2010 (à corriger) ;
R : observations prises en compte.
- *Indicateurs*, taux d'impayés (p. 11) : vérifier l'année à laquelle se réfèrent les taux (contradiction avec les données du RAD 2009) ;
R : l'indicateur correspond au ratio Impayés restant au 31 décembre de l'année N sur la facturation réalisée sur l'année N-1
- *Indicateurs*, actions de solidarité (p. 11, et annexe 9 p. 4) : les versements à un fonds de solidarité ont-ils été réellement effectués par LEF-SOBEP ? Combien de demandes d'abandon de créance ont-elles été jugées recevables, et traitées en conséquence sur le territoire du SIEP ? A noter que les remises accordées font parties des charges de gestion (rappel, cf. rapports 2008 et 2009). Il conviendrait par ailleurs que

vous assuriez une coordination dans la gestion des abandons de créance en matière d'assainissement et de redevances de l'Agence de l'Eau (rappel préconisation de l'année passée) ;

R : les abandons de créances dans le cadre de la commission départementale « Solidarité EAU » représentent 41 dossiers acceptés pour 2 590,68 € abandonnés par le délégataire.

- *Préconisations* (p. 12) : il conviendrait de fournir au SIEP la liste et la localisation précise des ventouses automatiques à mettre en place. Le principe à retenir pour l'anti-intrusion sur les ouvrages accessibles doit être arrêté conjointement. Une réunion spécifique devra être organisée à ce sujet ;
R : les éléments seront transmis au SIEP.
- *Préconisations*, tableau de suivi « 2009 » (p. 13) : ajouter la mention « P » pour « programmé » aux opérations n°1, 3, 4, 7 et 9. Remplacer « NR » par « R » sur les opérations n° 5, 20 et 21. Fournir le plan de localisation de l'opération n°4 ;
R : observations prises en compte.
- *Préconisations* « 2010 » (p. 14) : corriger le commentaire de l'opération n°12. Fournir le détail (listing et plans) des ventouses automatiques préconisées (n°15) ;
R : observations prises en compte.
- *Le contrat* (p. 17) : ajouter la mention « partiellement » aux 7 communes qui ne sont pas desservies en totalité par le SIEP ;
R : observation prise en compte.
- *Caractéristiques des installations de production* (p. 18) : remplacer, pour le puits « P9 », la mention « inexploité » par le chiffre « 0 ». Le P9 qui est censé remplacer le P6 n'a-t-il pas fonctionné sur 2010 ?
R : le puits P9 n'a pas fonctionné en production sur 2010 (uniquement d'un point de vue sanitaire), observation prise en compte.
- *Installations de distribution*, réservoirs et bâches de stockage (p. 21) : corriger le chiffre total de la capacité de réserve des 25 réservoirs de ~~13 060~~ par 14 535 m³. Ajouter un total en « capacité de réserve » de 1 475 m³ au tableau des « surpresseurs et station de reprise » ;
R : observations prises en compte.
- *Nettoyage des réservoirs* (p. 22) : le réservoir des PINDATS a été oublié pour la 2^{ème} année consécutive alors qu'il devait être traité « en priorité » d'après les commentaires du RAD 2009. Quelles en sont les raisons ? A nettoyer en priorité sur 2011 ;
R : le réservoir n'a pas été nettoyé car sa programmation a été faite pendant les périodes de pointe. Cette année le nettoyage est prévu pendant l'été.
- *Bilan des travaux électromécaniques* (p. 24) : le calcul effectué par mes services fait apparaître un déficit de travaux cumulés sur 2006-2010 de 44 283 € HT au lieu des 39 641 € HT tirés de votre tableau. A suivre ;
R : un point précis sera fait avec le SIEP.
- *Nombre de réparations de fuites* (p. 27) : préciser la proportion issue de la recherche de fuites. Classifier le listing des réparations de fuites figurant en Annexe 6 par commune et par ordre alphabétique ;
R : la proportion issue de la recherche de fuites est de 65%. Observation prise en compte

- *Travaux réalisés sur le réseau* (p. 27) : les linéaires de canalisations renouvelées ou posées en travaux neufs sont erronés et incomplets, à corriger :

	2008	2009	2010
Renouvelées :	6 521 ml	9 390 ml	8 875 ml
Travaux neufs :	1 621 ml	1 240 ml	435 ml

De même, pour le tableau de la p. 28 : les opérations de renouvellement mentionnées pour MORLAAS, MEILLON et UZOS relèvent en fait d'extensions. A corriger ;

R : observations prises en compte.

- *Parc compteurs, travaux réalisés* (p 32) : revoir le % *objectif contractuel* qui ne peut être indiqué à 100% pour 2010. Le pourcentage relatif à 2009 est également erroné (rappel) ;

R : l'objectif a été recalculé. Il s'agit du ratio des compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans au 31/12/10 sur le nombre total de compteurs.

- *Moyens du délégataire* (p. 38) : préciser les moyens affectés exclusivement au SIEP (astreinte, magasin, matériel et équipement...), ainsi que la liste des agents mis à disposition du service Eau Potable du SIEP ou le % d'affectation au SIEP des 28 agents cités ;

R : la majorité des moyens est affectée à plusieurs contrats, il pourra être donné des éléments complémentaires concernant la répartition du personnel.

Conventions d'échanges d'eau (p 42) : mettre à jour les références des conventions ;

R : point à faire par LEF.

Consommation d'énergie (p 44) : ajouter la consommation du site de Haute Vue à MORLAAS et revoir la variation 2009/2010 en conséquence ;

R : problème de comptage sur le site EDF. En attente intervention d'EDF. Pas de données disponibles.

- *Volumes pompés* (p. 45) : ajouter une ligne pour le puits P9 qui a été potentiellement en service sur 2010 ;

R : observation prise en compte.

- *Production, contrôle APAVE* (p. 45) : transmettre les nouveaux rapports de visite émis suite aux contrôles APAVE (visites du 15/12/2010) et informer le SIEP de la date prévue pour la levée de ces réserves ;

R : les rapports seront transmis et un plan d'actions sera associé.

- *Volumes et rendements* (p. 47) : le rendement contractuel n'est pas reporté, à ajouter. Il convient de noter que le rendement 2010, évalué à 70,67%, est toujours inférieur à l'objectif contractuel de 72 %. La non atteinte du rendement d'objectif entraîne l'application d'une pénalité contractuelle. Il convient de proposer au SIEP un plan d'actions détaillé ainsi que les délais prévus pour retrouver le rendement d'objectif et l'améliorer, conformément aux nouveaux engagements contractuels (74% après 2014) ;

R : un certain nombre de moyens a été ajouté pour raccourcir les délais d'interventions sur fuites, installer de nouveaux compteurs de sectorisation, rechercher plus efficacement les fuites sur réseaux et branchements... Le document reprenant le plan d'actions mis en place sera transmis dans les prochains jours. Un nouveau point pourra être effectué à la rentrée.

- *Qualité de l'eau, modalités de contrôle* (p. 49) : l'ARS s'est substituée à la DDAS en 2010, à corriger ;

R : observation prise en compte.

- *Clientèle, fonctionnement du service* (p. 53) : l'indice de confiance s'est nettement dégradé entre 2009 et 2010 (-18 points), pour quelles raisons ?

R : l'indice de confiance est en réalité identique à celui de l'année dernière. Erreur en 2009.

- *Clientèle*, service commercial « Dolce Ô » (annexe 8) : il est rappelé qu'en aucun cas les offres commerciales ne doivent être diffusées via la facture d'eau ou via la remise du livret destiné aux nouveaux clients. Remettre une copie de la dernière version du livret au SIEP pour avis ;
R : le livret destiné aux nouveaux arrivants sera communiqué au SIEP pour validation.
- *Facturation*, volumes dégrévés (p. 57) : les volumes dégrévés ont nettement diminué sur 2010 alors que le nombre de dégrèvements a augmenté, pour quelles raisons apparentes ?
R : moins de grosses fuites a priori.
- *Facturation*, impayés (p. 57) : il convient de scinder les impayés liés au service de distribution de l'eau potable, des impayés liés aux travaux. Les « travaux assainissement » ne sont pas de la compétence du SIEP, à supprimer (rappel observation de 2009) ;
R : observations prises en compte pour le prochain RAD.
- *Prix de l'eau* (p. 58) : revoir l'explicatif relatif à « L'Agence de l'Eau » qui « bâtissent des « schémas de gestion » pour l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper, à moderniser leurs installations et à protéger la ressource en eau » ;
R : observation prise en compte.
- *Prix de l'eau*, tableau de la p. 59 : remplacer « de la collectivité » par « du SIEP », et « redevance communale » par « surtaxe sur consommation ». Le prix unitaire mentionné semble erroné puisque le prix moyen de la surtaxe ramenée à l'année civile est de 0,3975 € HT. Il conviendrait d'ajouter le sous détail tarifaire suivant : 0,39 € HT de janvier à mars, et 0,40 € HT d'avril à décembre 2010 ;
R : observations prises en compte. Le calcul ne se faisait pas sur les mêmes périodes.
- *Relation clientèle*, bilan accueil (p. 61) : quelles sont les raisons de la baisse de l'accueil physique des usagers en agence (-45%), alors que le nombre de contacts a augmenté sensiblement sur la même période (+23%) ?
R : les gens se servent plus du téléphone ou d'internet ? Une autre explication serait liée à la suppression de la mention « accueil physique et horaires » de la facture d'eau en 2010.
- *CARE*, détail des produits (pp 69-70) : fournir au Syndicat les informations détaillées et autres explicatifs permettant d'analyser la variabilité des recettes 2009/2010 ;
R : une réunion spécifique sera programmée prochainement.
- *CARE*, charges (p. 69) : fournir le détail des charges permettant au Syndicat d'apprécier les évolutions 2009/2010 des dépenses reportées. A noter également l'évolution des dépenses entre « personnel » et « sous-traitance », la différence sur les charges relatives aux « locaux », et le coût à nouveau élevé sur 2010 de la rubrique « informatique ».
R : l'ensemble des charges de personnel a été transféré de la rubrique « sous-traitance » à la rubrique « personnel » suite au changement du statut des agents de la SOBEP devenus Lyonnaise des Eaux au 01/01/2010. Une réunion spécifique sera programmée prochainement sur ces aspects comptables.

II. Validation du RAD 2010 :

Les membres de la Commission approuvent le RAD relatif à l'année 2010 sous réserve de la prise en compte des observations émises.

La nouvelle version du RAD ainsi corrigé sera transmise à l'ensemble des délégués pour le prochain Comité Syndical qui se réunira le 30 juin 2011.

Annexe 3 au Rapport Annuel du Président 2010 :



Commission Consultative des Services Publics Locaux

Relevé de décisions relatif à la réunion du **10 juin 2011**

Présents : Dr James CHAMBAUD, Président du SIEP ; M. Joseph POLA, Délégué du SIEP ; Mme Dominique MADEC, association INDUSPOLE à Lons ; M. Jean-Louis CALDERONI, association BALL à Bizanos. M. Allande ERREÇARRET, Directeur du SIEP ; M. Stephane BENESSE, Chef d'Agence LDE-SOBEP.

Excusés : M. Jean BERCAIRE, Union des Commerçants à Jurançon ; Melle Béatrice LEMANCEAU, Déléguée du SIEP ; M. Jacques MAUHOURLAT, Délégué du SIEP.

1. Validation du compte rendu de la précédente Commission :

Le compte rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 novembre 2010 relative à l'avenant n°2 n'a fait l'objet d'aucune observation. Il est par conséquent validé par les membres présents.

2. Discussion sur le Rapport Annuel du Délégué relatif au service public de l'eau potable de 2010 :

Les principaux éléments constitutifs du service public de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2010 sont présentés par le délégataire Lyonnaise des Eaux / SOBEP. Ils peuvent être synthétisés comme suit :

- Une augmentation de **10 % des volumes facturés** (4 628 413 m³) couplée à **une augmentation de +2,7 % du nombre d'abonnés** (+730 abonnés en 2010 pour 27 886 abonnés au total) ;
- Près de **6 700 000 m³ d'eau potable livrés** en distribution ;
- Un réseau de **856 Km** (hors branchements abonnés), un parc compteur rajeuni à 6,4 ans en moyenne ;
- **Aucun branchement en plomb** puisque ils tous été renouvelés à fin 2009 (sur 24 304 branchements) ;
- Un **rendement du réseau** qui est passé de 69,3 % à **70,7 %**, mais **qui reste inférieur à l'objectif contractuel** de 72 % ;
- Une qualité de **l'eau distribuée conforme à 100 %** (analyses DDASS/ARS et autosurveillance LEF/SOBEP confondues) ;
- Un **service clientèle** qui a été **réorganisé** sur 2009 ;
- Un prix de l'eau potable qui représente **1,08 € TTC/m³** et qui est un des moins onéreux du département ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) qui présente un **résultat toujours négatif malgré une augmentation des recettes d'exploitation**.

Les principales discussions ont ensuite porté sur :

- **Les abandons de créances** qui sont en augmentation puisqu'ils ont concerné 41 dossiers sur 84 demandes pour la somme globale de 2 590 € affectés (344 € affectés en 2009 pour 9 dossiers) ;
- **Le rendement du réseau** : n'est toujours pas satisfaisant sur 2010, malgré une légère amélioration par rapport à 2009. Une **pénalité estimée à 34 000 €** s'applique donc sur l'exercice 2010. L'amélioration des dispositifs de surveillance (compteurs de secteur, corrélateurs acoustiques...) et l'augmentation des moyens d'intervention devraient permettre de retrouver le rendement d'objectif de 72% dès 2011 ;
- **La connaissance patrimoniale du réseau** : qui mériterait d'être améliorée (cf. les 7,7 km de réseau dont le diamètre est inconnu) ;
- **Les mensualisés** : qui ne reçoivent qu'une seule facture à l'année mais qui bénéficient quand même de 2 relèves de compteur par an ;
- **Le taux de réclamation des abonnés** : une certaine confusion est ressentie dans la distinction entre la notion de « demande » et celle de « réclamation ». A expliciter davantage dans les prochains rapports.

Les observations formulées par la *Commission Administration Générale et Contrôle du Délégué* ainsi que les réponses qui ont été apportées en retour par la LEF/SOBEP ont été ensuite présentées et commentées.

3. Avis des membres de la Commission :

Les membres présents ont pris acte des observations formulées ainsi que des réponses apportées par la Lyonnaise des Eaux / SOBEP avant de **valider le Rapport Annuel du Délégué relatif au service public de l'Eau Potable sur l'année 2010.**

Fait à Jurançon, le 17 juin 2011
Le Président, Dr James CHAMBAUD

Annexe 4 au Rapport Annuel du Président 2010 :



REPUBLIQUE FRANCAISE

2	5	6	4	0	0	1	1	0	SIEP DE JURANCON
CA 2010									

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE LESCAR

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62 500,00	40 790,78		21 709,22
012	Charges de personnel et frais assimi	110 600,00	104 672,24		5 927,76
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	54 000,00	51 362,01		2 637,99
Total des dépenses de gestion des services		227 100,00	196 825,03	0,00	30 274,97
66	Charges financières	350 100,00	340 567,63		9 532,37
67	Charges exceptionnelles	121 636,00	121 577,01		58,99
68	Dotations aux amortissements, dépréc				
022	Dépenses imprévues	5 000,00			
Total des dépenses réelles d'exploitation		703 836,00	658 969,67	0,00	39 866,33
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	360 392,00			
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre secti</i>	661 204,00	661 203,11		0,89
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d</i>				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89
TOTAL		1 725 432,00	1 320 172,78	0,00	39 867,22
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 610 100,00	1 919 487,96		-309 387,96
73	Chapitre 73				
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	68 355,64		1 644,36
Total des recettes de gestion des services		1 680 100,00	1 987 843,60	0,00	-307 743,60
76	Produits financiers	11 700,00	11 706,98		-6,98
77	Produits exceptionnels	12 000,00			12 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc.				
Total des recettes réelles d'exploitation		1 703 800,00	1 999 550,58	0,00	-295 750,58
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre secti</i>	21 632,00	21 632,00		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d</i>				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		21 632,00	21 632,00	0,00	0,00
TOTAL		1 725 432,00	2 021 182,58	0,00	-295 750,58
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		126 379,52			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	74 000,00	2 675,00		71 325,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	25 476,60	78 000,00	-3 476,60
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 674 792,00	1 734 589,67	775 745,00	164 457,33
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		2 848 792,00	1 762 741,27	853 745,00	232 305,73
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	21 632,00	21 632,00		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	288 691,00	249 035,15		39 655,85
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations et créances ratt. à des p				
27	Autres immobilisations financières	529 408,00	331 309,85	152 045,00	46 053,15
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		839 731,00	601 977,00	152 045,00	85 709,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		3 688 523,00	2 364 718,27	1 005 790,00	318 014,73
040	Opé. d'ordre de transfert entre section	21 632,00			21 632,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		21 632,00	0,00	0,00	21 632,00
TOTAL		3 710 155,00	2 364 718,27	1 005 790,00	339 646,73
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 080 130,62			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	420 028,00	124 651,62	94 960,00	200 416,38
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 458 862,00	700 000,00	758 785,00	1 000 077,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 878 890,00	824 651,62	853 745,00	1 200 493,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1				
106	Réserves	360 392,00	958 494,95		-598 102,95
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations et créances ratt. à des p				
27	Autres immobilisations financières	529 408,00	367 242,32	152 045,00	10 120,68
Total des recettes financières		889 800,00	1 325 737,27	152 045,00	-587 982,27
4582	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		3 768 690,00	2 150 388,89	1 005 790,00	612 511,11
021	Virement de la section de fonctionnem	360 392,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre secti	661 204,00	661 203,11		0,89
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL		4 790 286,00	2 811 592,00	1 005 790,00	612 512,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62 500,00	40 790,78		21 709,22
60221	Combustibles et carburants	2 000,00	1 701,29		298,71
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	2 500,00	1 761,65		738,35
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi	1 000,00	163,94		836,06
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 864,69		135,31
611	Sous-traitance générale	2 000,00			2 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00	444,00		1 556,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	952,57		47,43
6156	Maintenance	2 000,00	1 894,33		105,67
6161	Multirisques	3 000,00	2 916,00		84,00
618	Divers	2 000,00	1 719,75		280,25
6182	Documentation generale et technique	2 000,00	2 156,51		-156,51
6225	Indemnités au comptable et aux régi	800,00	600,79		199,21
6226	Honoraires	5 000,00	3 977,99		1 022,01
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	2 282,70		7 717,30
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 786,94		1 213,06
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	2 965,87		1 034,13
6257	Réceptions	6 000,00	5 238,29		761,71
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 795,96		204,04
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	3 409,01		1 090,99
6281	Cotisation annuelle FNCCR	1 700,00	1 861,50		-161,50
6288	Autres	1 500,00			1 500,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	297,00		1 203,00
012	Charges de personnel et frais assi	110 600,00	104 672,24		5 927,76
6218	Autres personnels extérieurs	2 500,00	2 239,75		260,25
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	50,44		49,56
6336	Cotisations au centre gestion et CNFP	1 500,00	1 159,39		340,61
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés s	300,00	151,27		148,73
6411	Salaires, appointements, commission	80 000,00	75 939,70		4 060,30
6414	Indemnités et avantages divers	200,00	69,02		130,98
6451	Cotisations à l'URSSAF	10 000,00	8 518,60		1 481,40
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 000,00	16 544,07		-544,07
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	54 000,00	51 362,01		2 637,99
651	Licences informatiques	2 000,00	2 063,10		-63,10
6531	Indemnités	40 000,00	39 602,23		397,77
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	1 763,60		236,40
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	7 933,08		2 066,92
TOTAL GESTION DES SERVICES		227 100,00	196 825,03	0,00	30 274,97
(a) = 011 + 012 + 014 + 65					
66	Charges financières (b)	350 100,00	340 567,63		9 532,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 100,00	340 567,63		9 532,37
67	Charges exceptionnelles (c)	121 636,00	121 577,01		58,99
678	Autres charges exceptionnelles	121 636,00	121 577,01		58,99
68	Dotations aux provisions (d)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimil				
022	Dépenses imprévues (f)	5 000,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		703 836,00	658 969,67	0,00	39 866,33
= a + b + c + d + e + f					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	360 392,00			
042	Opérations d'ordre de transfert ent	661 204,00	661 203,11		0,89
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles	661 204,00	661 203,11		0,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de l				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		1 725 432,00	1 320 172,78	0,00	39 867,22
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	1 610 100,00	1 919 487,96		-309 387,96
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 610 100,00	1 919 487,96		-309 387,96
73	Chapitre 73				
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courant	70 000,00	68 355,64		1 644,36
758	Produits divers de gestion courante	70 000,00	68 355,64		1 644,36
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 680 100,00	1 987 843,60	0,00	-307 743,60
76	Produits financiers (b)	11 700,00	11 706,98		-6,98
762	Produits des autres immobilisations fi		11 706,98		-11 706,98
7621	Produits des autres immob. fin. - enca	11 700,00			11 700,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 000,00			12 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00			12 000,00
78	Reprise sur amort. et prov. (d)				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 703 800,00	1 999 550,58	0,00	-295 750,58

042	Opérations d'ordre de transfert ent	21 632,00	21 632,00		
777	Quote-part des subv. d'inv.transf.au c	21 632,00	21 632,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de l				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		21 632,00	21 632,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		1 725 432,00	2 021 182,58	0,00	-295 750,58
---	--	---------------------	---------------------	-------------	--------------------

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	126 379,52
---	------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors	74 000,00	2 675,00		71 325,00
2031	Frais d'études	74 000,00	2 675,00		71 325,00
21	Immobilisations corporelles (hors o	100 000,00	25 476,60	78 000,00	-3 476,60
211	Terrains	100 000,00	3 768,60		96 231,40
2111	Terrains nus		21 708,00	78 000,00	-99 708,00
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op	2 674 792,00	1 734 589,67	775 745,00	164 457,33
2315	Installation, matériel et outillage techniq	2 674 792,00	1 734 589,67	775 745,00	164 457,33
Total des dépenses d'équipement		2 848 792,00	1 762 741,27	853 745,00	232 305,73
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu	21 632,00	21 632,00		
13912	Régions	15 537,00	15 537,00		
13914	Communes	435,00	435,00		
13918	Autres	5 660,00	5 660,00		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1	288 691,00	249 035,15		39 655,85
1641	Emprunts en euros	288 691,00	249 035,15		39 655,85
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières	529 408,00	331 309,85	152 045,00	46 053,15
2762	Créances sur transf.de droits à déduc	529 408,00	331 309,85	152 045,00	46 053,15
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		839 731,00	601 977,00	152 045,00	85 709,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 688 523,00	2 364 718,27	1 005 790,00	318 014,73

040	Opération d'ordre transfert entre se	21 632,00			
	Reprise sur autofinancement antér	21 632,00			21 632,00
13912	Régions	15 537,00			15 537,00
13914	Communes	435,00			435,00
13918	Autres	5 660,00			5 660,00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		21 632,00	0,00	0,00	21 632,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	3 710 155,00	2 364 718,27	1 005 790,00	339 646,73
---	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 080 130,62
--	--------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu	420 028,00	124 651,62	94 960,00	200 416,38
1312	Régions	322 108,00	29 271,50	75 580,00	217 256,50
1314	Communes		9 917,08		-9 917,08
1318	Autres	97 920,00	85 463,04	19 380,00	-6 923,04
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1)	2 458 862,00	700 000,00	758 785,00	1 000 077,00
1641	Emprunts en euros	2 458 862,00	700 000,00	758 785,00	1 000 077,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 2)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 878 890,00	824 651,62	853 745,00	1 200 493,38
10	Dotations, fonds divers et reserves	360 392,00	958 494,95		-598 102,95
1068	Autres réserves	360 392,00	958 494,95		-598 102,95
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières	529 408,00	367 242,32	152 045,00	10 120,68
2762	Créances sur transf.de droits à déduc	529 408,00	367 242,32	152 045,00	10 120,68
Total des recettes financières		889 800,00	1 325 737,27	152 045,00	-587 982,27
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 768 690,00	2 150 388,89	1 005 790,00	612 511,11

021	Virement de la section de fonctionn	360 392,00			
040	Opérations d'ordre de transfert ent	661 204,00	661 203,11		0,89
281315	Bâtiments administratifs	11 488,00	11 487,73		0,27
281531	Réseaux d'adduction d'eau	642 455,00	642 454,91		0,09
28182	Matériel de transport	2 900,00	2 899,56		0,44
28183	Matériel de bureau et matériel informat	2 680,00	2 679,80		0,20
28184	Mobilier	1 681,00	1 681,11		-0,11
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 021 596,00	661 203,11	0,00	0,89

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	4 790 286,00	2 811 592,00	1 005 790,00	612 512,00
---	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00
--	------

Annexe 5 au Rapport Annuel du Président 2010 :



Etat de la Dette au 31/12/2010 :

Année	Objet de la Dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2011	Annuités à payer	Intérêts	Capital
1998	Renforcement Lafforgue à ASSAT	15	6.70%	85 371.45	15 058.80	8 294.29	1 008.94	7 285.35
1996	Puits P 17	15		304 898.03	10 137.86	10 257.86	120.00	10 137.86
2002	Travaux 2002	20	5.40%	457 347.05	348 087.27	37 953.60	17 762.24	20 191.36
2003	Renégociation de 11 prêts	20	5.06%	2 386 179.36	1 897 692	192 448.51	91 144.09	101 304.42
2003	Travaux 2003	49	5.19%	1 000 000.00	970 836.76	55 257.41	48 658.64	6 598.77
2005	Travaux 2005	40	4.86%	1 000 000.00	963 159.68	57 165.20	46 306.28	10 858.92
2005	Travaux 2005	40	4.41%	800 000.00	680 000.00	50 649.50	30 649.50	20 000.00
2007	Travaux 2007	30	3.48%	2 500 000.00	2 422 861.39	126 972.15	85 486.63	41 485.52
2009	Travaux 2009	29	4.42%	500 000.00	463 842.70	38 630.10	22 635.52	15 994.58
2010	Travaux 2010	29	3.91%	512 500.00	483 242.09	36 814.72	20 151.20	16 663.52
2010	Travaux 2010	30	3.10%	187 500.00	182 662.63	9 622.88	5 738.10	3 884.78
	TOTAL			9 733 795.89	8 437 581.14	624 066.22	369 661.14	254 405.08



Partie 2 : RAD 2010

Rapport Annuel du Délégué relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2010, et ses Annexes.